BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Session permanente

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU MARDI 28 MAI 2024

Président de séance :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

- Madame Esther BAMOUNI/KANSONO Troisième Secrétaire parlementaire
- Monsieur Yaya KARAMBIRI
 Quatrième Secrétaire parlementaire

Dossier en examen:

Projet de loi portant autorisation de ratification de la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des Etats du Sahel, signée à Bamako le 16 septembre 2023, **dossier n°092.**

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le mardi 28 mai 2024, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de madame Esther BAMOUNI/KANSONO et de monsieur Yaya KARAMBIRI, respectivement Troisième et Quatrième Secrétaire parlementaire, assurant les fonctions de Secrétaires de séances.

Le gouvernement était représenté par :

- monsieur Karamoko Jean-Marie TRAORE, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur;
- madame Stella Eldine KABRE/KABORE, Ministre déléguée auprès du Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur, chargée de la coopération régionale.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

- Il est 09 heures 09 minutes -

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour aux membres du gouvernement, soyez la bienvenue.

Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.

Hommes et femmes de médias, bonjour.

La séance est ouverte. *(Coup du maillet)*

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO

Troisième Secrétaire parlementaire

Merci Excellence.

Avec votre permission, bonjour à toutes et à tous.

Permettez-moi de déposer nos valises dans le grand Est pour dire « Famfaama » aux uns et aux autres. Certains se reconnaitront et pourront taper le sable s'il le faut. *(Rires de l'assistance)*

Excellence Monsieur le Président, nous allons procéder à l'appel nominal. Chers collègues, veuillez répondre « présent » à l'appel de votre nom.

(Elle procède à l'appel nominal des députés)

Excellence Monsieur le Président, après l'appel nominal des députés, nous enregistrons :

- 12 députés absents excusés ;
- 01 député absent non excusé ;
- 12 procurations;
- 58 députés présents ;
- 70 députés votants.

Merci.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Annonces:

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du jeudi 23 mai 2024. En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site Web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés sont également informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués, le procès-verbal de la séance plénière du mardi 16 avril 2024.

A ce jour, aucun amendement n'est parvenu à la présidence de l'Assemblée législative de transition. En application des dispositions de l'article 59, alinéa 3 de notre règlement, ce procès-verbal est considéré comme adopté.

Mesdames et messieurs les députés, afin de réunir les meilleures conditions d'un examen éclairé des dossiers n°093 et n°094, la Commission des Finances et du Budget (COMFIB) a entrepris l'audition de plusieurs acteurs dont des personnes ressources. En raison de ces précautions supplémentaires, la COMFIB n'a pas pu achever le processus d'examen des projets de loi, objets desdits dossiers. Ces deux dossiers inscrits à l'ordre du jour de notre séance plénière de ce jour seront reprogrammés par la Conférence des présidents.

Par conséquent, mesdames et messieurs les députés et les membres du gouvernement, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des Etats du Sahel, signée à Bamako le 16 septembre 2023, objet du dossier n°092.

La Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité (CAEDS) est affectataire du dossier n°092 pour le fond. La Commission des Affaires générales, institutionnelles et des Droits humains (CAGIDH) et la Commission des Finances et du Budget (COMFIB) sont saisies pour avis du dossier n°092.

Je passe en discussion, le projet de loi, objet du dossier n°092. Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Karamoko Jean-Marie TRAORE

Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'Extérieur

Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Avant de passer la parole à la CAEDS, je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 109 du règlement de l'Assemblée législative de transition et au regard du nombre d'articles touchés par les amendements de la commission, ceux-ci ont été directement intégrés dans le projet de loi. Par conséquent, la discussion article par article portera sur le texte issu de la CAEDS.

Je donne la parole au Président de la CAEDS pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA

Président de la CAEDS

Merci Excellence Monsieur le Président.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable Abdoulaye SOMA à faire lecture du rapport à la plénière.

M. Abdoulaye SOMA

Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°092

Honorables députés, sur invitation du Président de la CAEDS, sur autorisation de Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, j'ai le privilège de m'adresser à vous ce matin pour la présentation du rapport concernant le dossier n°092. Je m'y attèle.

(Il donne lecture dudit rapport).

Ouagadougou, le 17 mai 2024

Le Président : Daniel ZOUNGRANA,

Le Rapporteur : Professeur Abdoulaye SOMA.

Merci Excellence Monsieur le Président, honorables députés.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Yaya SANOU

Vice-président de la CAGIDH

Merci Excellence.

Nous invitons le député Basile NANA à présenter le rapport de la CAGIDH.

M. Basile NANA

Rapporteur de la CAGIDH pour le dossier n°092

Bonjour chers tous.

A la suite du professeur SOMA, je vais vous lire le rapport pour avis de la CAGIDH.

Dossier n°092 relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des Etats du Sahel, signée à Bamako le 16 septembre 2023, présenté au nom de la Commission des Affaires générales, institutionnelles et des Droits humains (CAGIDH) par le député Basile NANA, rapporteur.

Excellence, avec votre autorisation, je vais directement au grand deux pour donner l'avis de la commission.

(Le Président lui en donne la permission)

Merci.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité fait par le député rapporteur et de l'analyse du projet de loi portant autorisation de ratification de la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des Etats du Sahel, signée à Bamako le 16 septembre 2023, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

La Commission des Affaires générales, institutionnelles et des Droits humains estime que l'adoption du projet de loi permettra :

- de doter notre pays d'une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle entre les Etats parties ;
- d'agir en synergie avec les autres Etats parties dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée ;
- d'offrir un cadre juridique et opérationnel dans la lutte contre l'insécurité au Sahel.

Par conséquent, la Commission des Affaires générales, institutionnelles et des Droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 21 mai 2024

Le Président : Lassina GUITI, Le Rapporteur : Basile NANA.

le vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe enfin la parole au Président de la COMFIB pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO

Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je voudrais inviter l'honorable Haoua FOFANA, à présenter le rapport d'avis de la Commission des Finances et du Budget.

Mme Haoua FOFANA

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°092

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais aller directement lire l'avis de la Commission.

Appréciation et avis de la Commission

A l'issue du compte rendu des travaux de la CAEDS fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des Finances et du Budget.

De ces échanges, il ressort que la ratification et la mise en œuvre de la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel permettront au Burkina Faso d'agir en synergie avec les autres États parties dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

De ce qui précède, la Commission des Finances et du Budget émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Fait à Ouagadougou, le 21 mai 2024.

Le Vice-président : Drissa SANOGO Le Rapporteur : Haoua FOFANA

le vous remercie.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert.

Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement, je cite : « Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats. » Fin de citation.

Ces dispositions s'appliquent aux députés membres de la CAEDS qui, en rappel, est affectataire du dossier n°092 pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste d'intervention).

L'honorable Souleymane OUEDRAOGO à la parole.

M. Souleymane OUEDRAOGO (GC-OSC)

Merci Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Avant de poser mes questions, je voudrais avec votre permission, féliciter le gouvernement parce que s'il y a eu dans ces dernières années, un instrument juridique de portée internationale qui a tellement fait parler de lui à son adoption ou à sa signature, c'est bien la Charte portant création de l'Alliance des Etats du Sahel et cela continue de faire couler l'encre.

Malgré tout ce bruit, cela n'a pas faibli la volonté de nos gouvernements à avancer. Et aujourd'hui, l'acte qui sera pris par l'Assemblée va naturellement consolider cette volonté d'aller dans une confédération, l'une des rares confédérations d'ailleurs de l'époque.

Toutes mes félicitations à notre gouvernement.

Pour passer maintenant à mes questions, je voudrais savoir, parce qu'à vous écouter, il y a encore des zones d'ombre, des éléments de la Charte qui ne sont pas encore suffisamment élucidés, notamment la question des organes et même les compétences.

Est-ce qu'il y a eu en étude de droit comparé, un travail qui a été fait pour s'inspirer des exemples de confédérations dans le monde qui pourraient nous servir de boussole aujourd'hui ? Est-ce que ce travail a été fait ?

La deuxième question, je voudrais savoir : quels sont les domaines de compétences ou du moins les domaines de souveraineté que nos Etats décident de céder à la confédération ? Parce que dans une confédération à la différence de la fédération, il y a des domaines de compétences de souveraineté qu'on abandonne et d'autres domaines qu'on souhaiterait garder à notre actif.

Je voudrais savoir : quels sont ces domaines et bien sûr au-delà de la défense et de la sécurité ?

Je vous remercie monsieur le Président.

Le Président

Madame Bénédicte BAILOU, vous avez la parole.

Mme Bénédicte Romaine BAILOU (GC-OSC)

Merci Excellence pour la parole.

Le gouvernement à la question n°03 sur la nature juridique de l'Alliance des Etats du Sahel, répondait qu'il n'avait pas l'intention d'aller vers des schémas classiques de types d'organisations mais lorsqu'on lit la réponse n°09, c'est clairement dit que c'est une confédération. Je voudrais savoir finalement, c'est une organisation internationale, c'est une confédération ou l'Alliance des Etats du Sahel a une autre nature juridique ? Parce que lorsqu'il s'agit d'une confédération, cela veut dire que la souveraineté est partagée. Si c'est une organisation internationale également, il y a des caractéristiques bien définies.

La réponse à la question n°03, c'est la question de l'efficacité et de l'urgence qui a été soulevée. On sait aussi ce qui est d'usage quand il s'agit de lever l'urgence et de régulariser les situations.

J'aimerais bien que le gouvernement m'éclaircisse sur la nature réelle de l'Alliance des Etats du Sahel.

Merci.

Le Président

L'honorable Diédon Alain HIEN a la parole.

M. Diédon Alain HIEN (GC-OSC)

Merci Excellence.

Je voudrais m'associer aux félicitations adressées au gouvernement quant à la pertinence que notre pays soit associé à l'Alliance des Etats du Sahel.

Nous avons simplement une seule question : monsieur le Ministre, pourquoi la Charte de l'AES est réductrice uniquement aux questions de défense et de sécurité eu égard les nombreuses attentes des populations ? Pourquoi, ne pas prendre en compte à cette étape, la question de la monnaie de l'AES, véritable gage d'une souveraineté des peuples pour un développement durable ?

De plus, monsieur le Ministre, pouvons-nous, après l'adoption de la Charte, espérer qu'il n'y aura plus de frontière entre les pays membres de l'AES car le principe cardinal est la libre circulation des biens et des personnes ?

Merci Excellence.

Le Président

Merci.

L'honorable Yentema Arnaud TINDANO a la parole.

M. Yentema Arnaud TINDANO (GC-PP)

Merci Excellence pour la parole.

Comme les prédécesseurs, je vais m'aligner également pour féliciter la commission pour le travail et féliciter également le gouvernement pour ce projet de loi qui vient vraiment à point nommé.

A la suite du docteur Diédon HIEN, je vais aller dans le même sens en parlant de la question de l'espace parce que quand on regarde un peu la question de l'architecture du projet de texte, on voit que c'est vraiment tabler autour des questions de défense et de sécurité en n'omettant pas la possibilité de pouvoir évoluer vers d'autres aspects liés à la création de cet espace.

Ma préoccupation également portera sur cet espace qui devrait pouvoir créer immédiatement la libre circulation des biens et des personnes dès son institution et devrait pouvoir bien sûr faire le bonheur des populations qui sont dans l'espace. Pour ne pas reprendre les mêmes insuffisances que certaines organisations ont connues dans un passé récent, c'est de travailler fortement à rendre réels vraiment les bénéfices aux populations et pouvoir faire de cet espace un eldorado qui attirera bien d'autres Etats.

Je vous remercie.

Le Président

L'honorable Yacouba SAVADOGO a la parole.

M. Yacouba SAVADOGO (GC-PP)

Merci monsieur le Président.

Pour moi, c'est sans objet parce que l'honorable Souleymane OUEDRAOGO a su avec aisance d'exprimer cette préoccupation. Il s'agit des organes et des compétences de l'AES que je fais mienne.

Donc, je vous remercie.

Le Président

L'honorable Adama Yasser OUEDRAOGO a la parole.

M. Adama Yasser OUEDRAOGO (GC-PP)

Merci beaucoup Excellence.

Merci au gouvernement et puis à la commission pour le travail abattu.

J'ai une petite question. C'est sur la devise de l'AES. Quelle est la devise de l'AES? Parce qu'on dit que c'est l'aspect qui fait le respect. Donc, du dehors, à partir de la devise, on peut imaginer ce que l'AES entend mener comme combat pour les peuples qui sont sous son giron.

Merci.

Le Président

Merci.

L'honorable Moussa SANGARE a la parole.

M. Moussa SANGARE (GC-FDS)

Je vous remercie excellence.

J'aimerais d'abord féliciter la CAEDS et le gouvernement pour ce projet de loi.

Monsieur le Ministre, dans la réponse à la question n°15, vous dites qu'il a été décidé d'une mise à jour de la Charte pour en sortir une nouvelle version post-CEDEAO. Ma question est de savoir : pourquoi ne pas attendre la mise à jour terminée pour proposer ce projet de loi ? Autrement dit, est-ce que vous ne serez pas obligés, quand la mise à jour serait terminée, de repasser encore devant l'ALT avec un projet de loi ?

La deuxième question, en termes du bilan des actions menées depuis la signature de cette Charte, vous avez cité entre autres la réunion des ministres en charge de l'économie et des finances tenue à Bamako le 25 novembre 2023 et la réunion des ministres en charge des affaires étrangères tenue à Niamey le 17 mai 2024. De ces rencontres, est-ce qu'on peut dire que la sortie de la monnaie unique de l'AES comme l'a dit l'honorable Diédon, est toujours d'actualité ? Parce que je me dis qu'avec le franc CFA, ce sera très difficile pour l'AES d'aller de l'avant.

La dernière question, monsieur le Ministre, c'est concernant, est-ce qu'au niveau de l'AES, il existe une politique de communication unique au sein des Etats membres de l'AES pour non seulement sensibiliser, voire éduquer les populations de l'espace AES à adhérer massivement au projet de l'AES, mais aussi pour jeter les bases d'une réelle intégration des peuples de cet espace ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci.

L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA a la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC-PDCE)

Merci bien Excellence.

A la suite de mes prédécesseurs, je vais également féliciter le gouvernement ainsi que la CAEDS qui a travaillé sur ce projet de loi.

J'ai deux petites préoccupations.

J'avoue que la première a déjà été prise en compte par les honorables Souleymane OUEDRAOGO et Bénédicte BAILOU sur la question de la nature juridique dont la réponse m'a laissée assez dubitative. Il s'agit de la question n°3. Donc, je voudrais aussi avoir des clarifications sur la nature juridique de l'AES.

Monsieur le Ministre, à la réponse de la question n°08, vous avez évoqué le prochain sommet du collège des chefs d'Etat. Donc, selon ma compréhension, c'est ce sommet qui viendra donner assez de clarifications sur la Charte.

J'aimerais savoir : quand est-ce que ce sommet est prévu se tenir ?

Enfin, monsieur le Ministre, le G5-Sahel, organisation créée en 2014 et qui regroupait la Mauritanie, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad n'a pas pu atteindre ses objectifs de défense de ses différents territoires pour faute de mobilisation conséquente de ressources financières.

Pouvez-vous nous rassurer que l'essentiel est fait, que les dispositions sont prises au niveau de l'AES pour que les choses, cette fois-ci, se passent bien pour que la mobilisation financière puisse être de taille afin de pouvoir gérer cette question sécuritaire et de défense de ces trois pays lorsqu'on sait que la création de cette même AES a entrainé le retrait de certains partenaires ?

Pouvez-vous nous rassurer que, du point de vue financier, tout sera mis en œuvre pour qu'au niveau de l'AES, les choses ne se passent pas comme au niveau du G5-Sahel ?

le vous remercie.

Le Président

Merci.

L'honorable Drissa KI a la parole.

M. Drissa KI (GC-PDCE)

Merci Excellence.

Ma question est en lien avec la réponse à la question n°07 qui demandait si depuis la signature de la Charte, il y a eu des demandes

d'adhésion ? La réponse a été négative mais il a été poursuivi que ces pays n'excluent pas de devenir membres.

Ma question vient justement à partir de cette déclaration. Est-ce que vous pensez que cette déclaration est sincère ? Du fait qu'ils disent qu'ils n'excluent pas de devenir membres de l'AES ? Est-ce que c'est sincère ?

Si c'est oui, est-ce qu'il n'y a pas lieu ici de prévoir des principes, des dispositions à prendre auxquelles ces pays devront se plier afin de nous éviter des diversions parce que très assurément nous savons que nous n'avons pas les mêmes problèmes que ces pays.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la CAEDS pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA

Président de la CAEDS

Merci Excellence Monsieur le Président pour la parole.

Je voudrais, de prime à bord, remercier les honorables députés pour la pertinence des préoccupations qui ont été soulevées. Mais après examen, on se rend compte que toutes les questions sont adressées au gouvernement.

Je vous remercie monsieur le Président.

Le Président

Merci monsieur le Président.

Je remercie le Président de la CAEDS ainsi que les membres de cette commission pour le travail abattu.

Je saisis également l'occasion pour féliciter et remercier les membres des deux autres commissions saisies pour avis.

A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. Karamoko Jean-Marie TRAORE

Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'Extérieur

Merci monsieur le Président.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Honorables députés à l'ALT;

Mesdames et messieurs;

Je voudrais solliciter votre indulgence avant d'apporter les réponses aux questions qui ont été posées pour renouveler nos remerciements à la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité ainsi qu'à toutes les commissions et tous les acteurs qui ont contribué au processus d'examen de cette requête relative à la ratification de la Charte du Liptako-Gourma.

La diversité et la pertinence des questions démontrent à quel point l'entité parlementaire s'intéresse à la vie et à l'actualité du sahel dans ce contexte d'insécurité et je voudrais vous en remercier.

Revenant aux différentes questions et réflexions qui viennent en complément à celles qui avaient déjà été posées durant les travaux en commission, je voudrais me permettre d'aller question par question en commençant par celle de monsieur Souleymane OUEDRAOGO sur la nature juridique de l'AES.

Je pense que cette question nous amène à clarifier une situation. La Charte du Liptako-Gourma a été élaborée pour mettre en place un mécanisme de mutualisation et de synergie dans le cadre de la défense et de la sécurité. Cette Charte crée certes l'AES, mais elle n'est pas destinée à la confédération de l'AES qui fera l'objet d'un traité qui sera adopté au sommet des chefs d'Etat.

Je pense qu'il faut faire la nuance entre les deux instruments. Celui qui est soumis à votre examen aujourd'hui et qui concerne le mécanisme de soutien mutuel et de défense collective et la confédération qui va pousser plus loin pour intégrer et renforcer la dimension géographique et territoriale. Je comprends qu'à ce stade, il y ait des confusions mais je voudrais vous rassurer que pour l'instant, l'instrument qui est soumis à votre examen concerne le mécanisme de défense et de mutualisation des moyens.

Naturellement, cet exercice a tout de suite permis de comprendre qu'il y a d'autres enjeux derrière et qui devraient être pris en charge dans le cadre d'un instrument plus fort plus intégrateur qui sera celui du traité instituant la confédération AES. Ce traité est fin prêt et il sera examiné par les chefs d'Etat dans les toutes prochaines semaines.

Pour répondre à la question du député BAYILI...

Mme Bénédicte BAILOU (GC-OSC)

BAILOU!

M. Karamoko Jean-Marie TRAORE

Ministre des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur

BAILOU, je m'excuse.

Je pense que ce sont les mêmes préoccupations qui ressortent. La question est certainement secrétée par le fait qu'il y a pour le moment une assimilation entre la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des Etats du Sahel et le traité qui va créer la confédération des Etats du Sahel. Mais nous avons insisté sur le fait que nous devons tirer leçon de ce que nous voyons au sein de plusieurs organisations internationales qui finissent par passer plus de temps sur leur propre structuration que sur la mission et les motivations qui ont prévalu à leur création. Et c'est pour cela, nous avons adopté une démarche prudente et graduelle qui nous permettra de mettre en place un dispositif authentique inspiré des organisations existantes mais aussi fortement dominé par les préoccupations qui ont motivé à la création de l'Alliance des Etats du Sahel.

Pour l'honorable député HIEN, pourquoi la seule question de défense et de sécurité, je pense que les questions sont assez liées et c'est pour cela, nous avons déjà prévu au sein de la Charte de Liptako-Gourma, la possibilité d'intégrer d'autres secteurs. Et si vous avez suivi la dynamique, juste après, tous les domaines sectoriels tels que l'économie, l'énergie et naturellement le domaine politique, il y a eu des consultations à tous les niveaux entre les départements sectoriels pour réfléchir ensemble sur la meilleure façon de renforcer la synergie au-delà de la défense et de la sécurité qui rétablira les conditions d'une économie forte d'une croissance et qui nous amenera naturellement à franchir un nouveau palier qui est celui du développement.

Naturellement, la question des frontières fait partie des objectifs parce que l'ambition, c'est d'arriver à un espace suffisamment ouvert, décloisonné,

mais qui offre un support de planification plus pertinent, plus efficace en termes de développement et en termes de sécurité.

Je crois que cela prend en compte la préoccupation du député TINDANO concernant la libre circulation des personnes et des biens qui reste un objectif toujours poursuivi non seulement dans le cadre de l'Union africaine, de la CEDEAO mais aussi qui se poursuivra dans le cadre de l'AES.

Mais nous pensons que l'échelle d'intervention à laquelle nous sommes parvenus et qui est celle de l'Alliance des Etats du Sahel nous permettra d'aller beaucoup plus vite vers la libre circulation des personnes et des biens.

Vous n'êtes pas sans savoir que malgré l'importance de ce projet de la CEDEAO, il y a toujours des mesures qui nous rappellent sur l'avancée concernant cet objectif quand on voit le Nigeria qui ferme ses frontières unilatéralement avec le Bénin, quand on voit le Bénin qui ferme ses frontières sans demander l'avis du voisin, on est en droit de se poser des questions sur la question de la libre circulation des personnes et des biens au sein de l'espace CEDEAO. Qu'est-ce qu'elle devient ? Mais nous pensons qu'entre les trois pays, cet exercice sera beaucoup plus facile.

Du reste, il y a déjà beaucoup d'avancées en ce qui concerne les frontières de défense et de sécurité; et pour nous, c'était ça le plus important. Mais aujourd'hui, les forces de défense et de sécurité où qu'elles soient, travaillent dans l'espace à sécuriser, peu importe le pays.

Pour répondre à la question du député Yassia OUEDRAOGO concernant la devise de l'AES, je crois que c'est... (Murmures dans la salle) Yasser plutôt.

Je pense que ça rejoint aussi la préoccupation concernant la confédération AES, la devise sera plutôt rattachée à la confédération AES avec d'autres instruments comme la Charte graphique qui font déjà l'objet de réflexions. Mais ces types de questions nous confortent dans notre démarche parce que cela démontre à tel point, au-delà de la Charte du Liptako-Gourma, l'aspiration qui veut qu'on aille plus loin en articulant nos interventions sur un territoire commun aux trois pays en réduisant au maximum les contraintes liées aux frontières.

Concernant la mise à jour de la Charte du Liptako-Gourma, nous pensons que cela ne posera pas une contrainte majeure de ratifier la Charte aujourd'hui pour nous permettre de la conformer à notre dispositif juridique interne et de nous pencher sur d'autres examens au cas où la situation le nécessitera.

Au niveau de l'Alliance des Etats du Sahel, -là, je parle de la confédération-, le principe qui a été adopté, c'est vraiment de travailler dans une approche itérative parce que nous devons être objectifs et examiner les questions avec froideur.

L'honorable député OUEDRAOGO l'a rappelé tout à l'heure, la confédération, elle est nouvelle pour tout le monde. On ne vient pas avec une mallette toute conçue, nous essayons de mettre les pas maitrisés les uns après les autres avec la contribution des populations en écoutant au mieux le terrain, en écoutant au mieux les inspirations des populations.

Concernant la monnaie unique, pour l'instant, je pense que les questions de monnaies comme j'ai eu à le relever en commission, d'abord, c'est très délicat d'annoncer comme ça à l'avance qu'on crée une monnaie parce qu'on ne sait jamais quel impact cela peut avoir sur l'économie nationale. Du reste, toutes les fois que cela a été fait, c'est après coup qu'on peut l'annoncer. A ce stade, je ne saurais dire quelque chose sur la monnaie unique même si on peut anticiper en voyant la pertinence de cette monnaie en lien avec nos aspirations en termes de souveraineté.

Le plus important pour nous actuellement c'est de récréer et de rétablir les conditions pour relancer les économies de nos pays, leur donner une capacité économique plus forte, plus durable qui déterminera finalement s'il faut décrocher ou pas de la monnaie.

Pour ce qui concerne les questions de communication soulevées par le député SANGARE, je dirai que toutes ces questions doivent être réglées dans le cadre de la confédération. Pour l'instant, nous sommes au stade de la Charte du Liptako-Gourma mais qui crée une ouverture vers la création de la confédération et c'est seulement à ce moment que nous verrons, comme l'a souligné un député, quelles sont les prérogatives qui seront reversées dans le domaine confédéral. Et à ce sujet, je pense qu'il est déjà clair que les questions de défense et de sécurité, pour certaines questions politiques, les questions économiques feront naturellement l'objet de discussions au niveau de la confédération.

Pour répondre aux préoccupations de l'honorable député TIENDREBEOGO, je pense que j'ai déjà abordé la question de la nature juridique. Pour le prochain sommet, ce que je peux dire, c'est que tout est fin prêt pour le prochain sommet. Il reste juste au niveau des chefs d'Etat à ce qu'ils s'accordent sur la date et le lieu. Je pense que le lieu est déjà connu d'ailleurs. Il reste juste aux chefs d'Etat de s'accorder sur la date.

Est-ce qu'au niveau de l'AES, les dispositions sont prises? A ma connaissance, le G5-Sahel -que j'ai la chance de connaître pour avoir travaillé au niveau du segment parlementaire-, a été une source d'inspiration pour les pays de l'Alliance Sahel, à qui d'ailleurs, on avait offert d'aller toujours sur l'initiative d'Accra qui n'était rien d'autre qu'une duplication du format G5-Sahel mais à une échelle qui s'étendait sur toute l'Afrique de l'Ouest.

Je pense que ce que nous avons vécu au sein du G5-Sahel qui se résume surtout en termes de frustrations pour ce qui concerne le volet de défense et de sécurité qui était le volet le plus important mais qui malgré son importance bénéficiait du moins de soutiens.

Nous avons eu la chance de faire plusieurs missions au niveau du secrétariat exécutif du G5-Sahel à l'époque pour nous poser la question de savoir à quand on va donner davantage de moyens à la force conjointe G5-Sahel qui avait la même envergure que la force Barkane, c'est-à-dire, environ 4800 ou 5000 hommes sauf que nous avons une force conjointe G5-Sahel expérimentée qui connaît déjà le terrain mais qui était sous-équipée et en manque de financement à côté d'une force qui venait de loin avec les mêmes effectifs suréquipée, surfinancée et qui ne connaît pas le terrain.

On pouvait tout de suite percevoir le regard que portait l'occident sur nos capacités internes à prendre en charge, nous-mêmes, notre défense. Parce que prendre le temps pour un soldat qui vient de Paris ou de l'intérieur de la France et qui doit d'abord comprendre le climat du Sahel, s'acclimater et comprendre la poussière et tout cela, pendant que nous avons des gens qui ont vécu dans la même zone, qui n'attendent juste que des moyens pour intervenir et faire le choix quand même de donner du temps à celui qui vient de 6 heures de vol pour s'acclimater, on pouvait comprendre tout de suite ce qui était derrière ces choix.

Au niveau de l'Alliance des Etats du Sahel et l'architecture de défense qui est mise en place et qui fonctionne déjà très bien, vous avez suivi les efforts qui ont été consentis par les Etats individuellement dans le cadre de leur équipement sur la base de leurs propres besoins et qui travaillent ensemble pour essayer de mettre en synergie leurs moyens. Nous avions à l'époque poser la question au niveau du secrétariat exécutif du G5-Sahel, au chef du collège de défense et de sécurité sur l'articulation de ces expressions de besoins et les offres d'assistance. Il l'a illustré en disant, lorsque nous demandons des... comment on appelle les chaussures militaires... - Interventions croisées- les rangers, on nous propose des fenêtres. C'est un peu pour caricaturer à la désarticulation entre les besoins émis par la force conjointe G5-Sahel et les dispositions de financement.

Par contre, tout le volet séminaires, ateliers, formations croulait sous le poids des financements.

Aujourd'hui, peu importe l'importance des moyens, ce qui est important, c'est l'articulation entre les acquisitions et les besoins réels. Et c'est dans cette dynamique que nos pays se sont engagés.

Pour ce qui concerne les demandes d'adhésion, la réponse qui a été donnée est une réponse prudente parce que bien sûr beaucoup de pays oralement manifestent un intérêt, mais nous savons très bien que ces genres d'organismes, on n'y adhère pas oralement, il faut toute une procédure. Mais, pour le moment, je pense que l'option qui a été faite par les trois pays, c'est d'abord de travailler sur les capacités endogènes, de se replier sur euxmêmes pour gérer un problème qui a été longtemps mal perçu, mal compris et mal soutenu par la communauté sous-régionale et la communauté internationale.

Donc, à ce stade, il est difficile pour nous de mesurer le niveau de sincérité. Dans tous les cas, nous savons que l'aspiration à l'adhésion à l'Alliance des Etats du Sahel dépendra fortement des résultats que nous ferons ensemble en termes de reconquête du territoire, en termes de création des conditions pour une économie prospère.

Honorables députés ;

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Voilà succinctement les éléments de réponse que je pouvais apporter en complément à celles qui avaient déjà été faites dans le rapport présenté par la CAEDS.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Le débat général est clos. A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°092.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Abdoulave SOMA

Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°092

Pas d'observation.

Le Président

Les visas. Y a-t-il des observations?

M. Abdoulaye SOMA

Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°092

Excellence Monsieur le Président, il y a deux observations. Elles sont notées en gras et référencées en bas de page.

Le Président

Je vous remercie.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votant.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO

Troisième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, avec l'arrivée de l'honorable Mariam SIDIBE, nous avons :

- 59 présents,
- 12 procurations,
- 71 votants au total.

Merci.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Abdoulaye SOMA

Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°092

Excellence Monsieur le Président, il y a un amendement annoté en gras en bas de page.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix.

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 71

Adopté.

Article 2. La commission a la parole.

M. Abdoulaye SOMA

Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°092

Excellence Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix.

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 71

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°092.

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 71

L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)

L'ordre du jour de notre séance plénière de ce matin est épuisé.

La prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 30 mai 2024 à 09 heures. Elle sera consacrée au troisième exposé de Son Excellence monsieur le Premier ministre sur la situation de la Nation, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. (Coup du maillet)

-Il est 11 heures 37 minutes-

Ainsi fait et délibéré en séance publique, à Ouagadougou, le 28 mai 2024.

Le Président de séance

Dr. Ousmane BOUGOUMA sident de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance

Esther BAMOUNI/KANSONO Troisième Secrétaire parlementaire